

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Jean-Yves PLOTEAU, Maire de la commune de VALLONS-DE-L’ERDRE, certifie que, conformément au Code de l’Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, l’avis d’enquête publique (affiche format A2 en écriture noire sur fond jaune) relative à la révision du Plan Local d’Urbanisme et à la réalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune déléguée de VRITZ a été affiché **en bordure de voies publiques, sur les lieux d’implantation des projets, à la Grée Saint Jacques, en mairie déléguée de VRITZ et en mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE à compter du 02 août 2019.**

À VALLONS-DE-L’ERDRE, le 13 août 2019

Le Maire
Jean-Yves PLOTEAU

